

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 78 (2016)

Heft: 9

Rubrik: Optimiser les capacités de chargement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Optimiser les capacités de chargement

Les chargements de longueur variable sont rarement emboîtables sur les remorques dont on dispose. Pourquoi ne pas utiliser des remorques de longueur variable ? Ces dernières ont aussi leurs inconvénients.

Urs Rentsch et Dominik Senn



Rallonge en position de travail.

Les marchandises agricoles présentent des dimensions diverses. Au moment de l'achat d'une remorque, cette particularité rend difficile le choix de la longueur de plateau optimale. Une longueur de surface de chargement de 5 m convient parfaitement au chargement de quatre balles rondes de 1,25 m, de diamètre. Si la même remorque sert au transport de palox Euro, un espace de 20 m reste inoccupé et la capacité de chargement n'est visiblement pas optimale.

Rallonges escamotables

Des constructeurs audacieux ont résolu ce problème en développant des rallonges escamotables. Cette solution est séduisante : elle permet d'adapter la dimension de la surface de chargement selon la nature de ce dernier et de rendre

la remorque parfaite pour toutes les situations. La capacité de transport est ainsi toujours optimale.

Ce système possède toutefois aussi ses inconvénients. C'est ainsi que l'éclairage doit présenter un angle de visibilité de 15° vers le haut. Cette exigence impose ainsi le montage de l'éclairage sur les rallonges.

Longueur maximale des remorques

Il est encore nécessaire de respecter l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV, art. 182) qui limite la longueur maximale des remorques à 12 m. Ce gabarit comprend la surface de chargement et le timon de la remorque. Les semi-remorques font exception à cette règle. Leur longueur se mesure depuis le centre du point d'attelage jusqu'à l'extrémité arrière de la remorque. Même à vide, la longueur maximale d'un convoi ne doit pas dépasser 18,75 m.

Considérée comme partie fixe de la remorque

Une prolongation de plateau ne peut pas être considérée comme exception aux normes légales sur les dimensions et poids maximaux en raison du caractère fractionnable du chargement (OCR, art. 80).

Championnat fribourgeois et Championnat suisse Angle de visibilité vertical

Selon l'annexe 10, chiffre 6 de l'OETV, sur tous les genres de véhicules, les angles de visibilité doivent être de 15° au-dessus et au-dessous du plan horizontal, de 5° pour les feux arrière de brouillard, de 5° vers le haut et de 20° vers le bas pour les feux de gabarit. Pour les feux de position, les feux arrière, les feux-stop, les feux de gabarit et les feux de stationnement, un angle de visibilité de 5° vers le bas suffit lorsque la distance du sol est inférieure à 0,75 m. Pour les feux arrière et les feux-stop supplémentaires en position élevée, un angle de visibilité de 5° vers le haut est suffisant, pour autant que la distance du sol atteigne au moins 2,10 m. Pour les feux de gabarit latéraux clignotant en même temps que les clignoteurs de direction, les angles de visibilité verticaux vers le haut et vers le bas doivent atteindre 10°.

Une remorque présentant une longueur de 11,90 m rallonge rentrée n'aura pas le droit d'être conduite sur la route quand la rallonge est sortie, à moins que cette dernière ne dépasse pas 10 cm. ■

Où est-ce que le bât blesse ?

Quelles sont les principales préoccupations des membres des sections de l'Association pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) ? Quels soucis, quelles difficultés rencontrent-ils dans leur pratique quotidienne ? Dans une série paraissant régulièrement, *Technique Agricole* traite dorénavant ces questions pratiques qui seront soumises régulièrement au service Formation continue et technique de l'ASETA.



Des rallonges escamotables permettent d'adapter la longueur de la remorque à celle du chargement et d'optimiser les capacités de transport. Photos: Beck, Burgdorf